

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 22/05/2026

Reçu en préfecture le 22/05/2026

Publié le 22/05/2026

ID : 041-214102311-20260520-2026_0044-DE



Nombre des Conseillers

en exercice : 15

L'an deux Mil Vingt Six

Présents : 12

le : 20 mai 2026 à 20 h 00

Votants : 15

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-VIATRE

dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis DUPONT, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 13/05/2026

PRÉSENTS : J.L. DUPONT, J.C. CLEMENT, J. CRETINOIR, J.M. CUSSAT, O. GRIBISICI, J. DUBOIS et A. CHAUVET

Mmes : C. BARATIN, T. TORRENT, P. BOURGEOIS, A. MACHARD, et J. RACAUD.

ABSENTS. : A. FRANCOIS qui donne pouvoir à C. BARATIN

A. MENG qui donne pouvoir à T. TORRENT

M. LONCHAMPT qui donne pouvoir à J.L. DUPONT

Secrétaire : T. TORRENT

DÉLIBÉRATION 2026-0044 : FIXATION DU PRIX DU REPAS DE LA FOIRE 2026

Vu la commission du 31 mars 2026,

Monsieur le Maire propose au Conseil, de fixer les tarifs de participation au repas de la Foire 2026 comme suit :

- Enfant (jusqu'à 12 ans) : 12.00 €
- Adulte : 20 €

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les tarifs proposés :

- Enfant (jusqu'à 12 ans) : 12.00 €
- Adulte : 20 €

 Le Maire,

Jean-Louis DUPONT

La Secrétaire,


Thiphavanh TORRENT

Pour copie conforme au registre des délibérations,
Suivent les signatures,
Affiché et transmis à la Sous-Préfecture,
Le 21 mai 2026.